



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 22136

Numéro SIREN : 807 514 898

Nom ou dénomination : JG CAPITAL

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2017 sous le numéro de dépôt 34079

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 30-05-2017

N° DE DEPOT : 034079

N° GESTION : 2014B22136

N° SIREN : 807514898

DENOMINATION : JG CAPITAL

ADRESSE : 5 rue Crevaux 75116 Paris

MILLESIME : 2016

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice clos le 31/12/2016

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquième du CGI) :

Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD :

Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social, si différent
SASU JG CAPITAL	
SIRET : 80751489800012	
smoussalli@extentis.fr	Ancienne adresse en cas de changement
5 Rue Crevaux	
75116 PARIS FR	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	

B - ACTIVITÉ

Si vous avez changé d'activité	☐	Activités exercées :	Promotion immobilière d'autres bâtiments
--------------------------------	--------------------------	----------------------	--

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %	40 747	Bénéfice imposable au taux de 15 % et/ou 28 % (*)	38 120	Déficit	
--	--------	---	--------	---------	--

2 - Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 %	
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %	Autres plus-values imposables au taux de 19 %	Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %	Plus-values exonérées (art. 238 quindecies)

3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants n'ont pas à être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies	☐	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotés	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	☐
--	--------------------------	---	--------------------------

D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.

2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé N°2066.

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %			
CGA	☐	Visé conventionné	☐
Nom et adresse :			
- Comptable :	Indép.	FB CONSEIL 88 Rue de Courcelles 75008 PARIS	
- Conseil :			
- CGA :			
- N° d'agrément du CGA			

(*) Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale

F - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS		
1. Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3. Montant des prêts, avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4. Montant des autres distributions :		
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%		
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7. Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	

G - REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) : - SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants ①	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit ②	Année au cours de laquelle le versement a été effectué ③	Montant des sommes versées :				
			A titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits ④	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires ⑤	Remboursements ⑥	Indemnités forfaitaires ⑦	Remboursements ⑧

H - DIVERS			
Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)			
Adresses des autres établissements			

I - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) - Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
Moins-values à long terme imposées à 15 % :	- MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice - MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice - MVLT réalisée au cours de l'exercice - MVLT restant à reporter	

① BILAN SIMPLIFIE

Exercice clos le 31/12/2016

Néant ☐

ACTIF	Brut ①		Amort. Provisions ②		Net 31/12/2016 ③	Net 31/12/2015 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028	4 281	030	1 146	3 135	939
Immobilisations financières (1)	040	24 849	042		24 849	
(5) TOTAL I	044	29 131	048	1 146	27 984	939
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
Créances autres (3)	072	330	074		330	420
Valeurs mobilières de placement	080	76 968	082		76 968	
Disponibilités	084	12 561	086		12 561	49 894
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	89 859	098		89 859	50 314
TOTAL GENERAL (I + II)	110	118 989	112	1 146	117 843	51 253

PASSIF	31/12/2016		31/12/2015	
Capital social ou individuel	120	5 000		5 000
Ecart de réévaluation	124			
Réserve légale	126	500		
Réserves réglementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131		132	
Report à nouveau	134	28 370		
Résultat de l'exercice	136	55 201		28 870
Provisions réglementées	140			
TOTAL I	142	89 071		33 870
Provisions pour risques et charges	TOTAL II 154			
Emprunts et dettes assimilées (4)	156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	2 079		2 688
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	2 223	172	26 694
Produits constatés d'avance	174			
TOTAL III	176	28 772		17 384
TOTAL GENERAL (I + II + III)	180	117 843		51 253

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2016

Néant ☐

A - RESULTAT COMPTABLE				31/12/2016		31/12/2015	
Ventes de marchandises		(dont export et livraisons intracommunautaires)	209		210		
Production vendue biens			215		214		
Production vendue services			217		218	118 000	61 468
Production stockée					222		
Production immobilisée					224		
Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230	1	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	118 001	61 468
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234		
Variation de stock (marchandises)					236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240		
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier		immobilier)			242	45 452	27 115
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE)			243	75	244	75	75
Rémunérations du personnel					250		
Charges sociales					252		
Dotations aux amortissements					254	846	300
Dotations aux provisions					256		
Autres charges :							
- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259		262	1	13
- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles							
Total des charges d'exploitation (II)					264	46 374	27 504
1 - Résultat d'exploitation (I - II)					270	71 627	33 965
Produits financiers				III	280	3 250	
Produits exceptionnels				IV	290		
Charges financières				V	294		
Charges exceptionnelles :							
- Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)					300	730	
- Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			VI				
Impôts sur les bénéfices				VII	306	18 946	5 095
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V+ VI + VII)					310	55 201	28 870
B - RESULTAT FISCAL					312	55 201	314
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, déficit comptable colonne 2							
Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318		
Provisions non déductibles					322		
Impôts et taxes non déductibles					324	18 946	
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247		Ecart s valeurs	248	330	4 720	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
Déductions							
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127
Zone revitalisation rurale (44 quinquies)	138		Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989
ZFA 44	345		Investissements outre mer	344		Créance report en arrière du déficit	346
Divers, dont : quaterdecies							350
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				653			
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					352	78 867	354
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356		
Déficits antérieurs reportables							360
(dont imputés sur le résultat)							
Résultat fiscal après imputation des déficits					370	78 867	372
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2							

Exercice clos le 31/12/2016

II - DEDUCTIONS DIVERSES	
Libellé	31/12/2016
	Montant

Exercice clos le 31/12/2016

Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des impôts)	Désignation de l'entreprise :	JG CAPITAL
---	-------------------------------	------------

Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations - Fonds commercial	400		402		404		406		
incorporelles - Autres	410		412		414		416		
I - Terrains	420		422		424		426		
m - Constructions	430		432		434		436		
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
c - Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
o - Matériel de transport	460		462	2 042	464		466	2 042	
r - Autres immobilisations corporelles	470	1 239	472	1 000	474		476	2 239	
Immobilisations financières	480		482	24 849	484		486	24 849	
TOTAL	490	1 239	492	27 891	494		496	29 131	

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
l - Terrains	510		512		514		516	
m - Constructions	520		522		524		526	
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
o - Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
- Matériel de transport	550		552	163	554		556	163
c o r p - Autres immobilisations corporelles	560	300	562	683	564		566	984
TOTAL	570	300	572	846	574		576	1 146

Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values											
					Court terme	Long terme										
						19%	15% ou 16%	0%								
	1	2	3	4	5	6	7	8								
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19% (1)				579		Régularisations	590		583		594		595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession déduites des dépenses d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)												591				
TOTAL									596		585		597		599	

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)			Désignation de l'entreprise : JG CAPITAL						
I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT					
	Dotations		Reprises						
Immobilisations incorporelles	700		705		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générale, agencements, amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B		780		
II - DEFICITS REPORTABLES				III - DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits :	- Restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995		
	- Imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996		
	- Reportables	984		IV - DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA					
	- De l'exercice	860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129		
Total des déficits restant à reporter		870							
V - ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (Art. L3113-1 et L3211-1 du Code des transports)							800	☐	
VI - DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant							380		
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374	23 600	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	2 091	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

⑤ CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Exercice clos le 31/12/2016

Néant ☒

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue : - Biens	109	
- Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL I	144	

II - Consommation de biens et services en provenance d'un tiers		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL II	152	

III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GENERAL (I - II)	137

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et le 1330 - CVAE)	117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE		☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Période de référence	du	au
Date de cessation		

V - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel :	376	
	dont apprentis	/
	dont handicapés	/
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou défaut détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2016

Néant ☐

N° SIREN	807514898
Dénomination de l'entreprise	JG CAPITAL
Adresse :	- N°, Type et nom de voie 5 Rue Crevaux
	- Code postal 75116
	- Ville PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	5 000

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou d'actions	
Adresse :	N° et voie				Pays
	Code postal		Commune		

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (1)	M	Nom patronymique / Prénom		GUEZ Julien			
Nom marital				% de détention	100.00	Nb de parts ou d'actions	5 000
Naissance :	Date		N° Département			Pays	FR
	Commune	SURESNES					
Adresse :	N° et voie	5 RUE CREVAUX				Pays	FR
	Code postal	75116	Commune	PARIS			

Liquidation IS - Calcul de l'IS

Exercice clos le 31/12/2016

Calcul de l'impôt sur les sociétés dû	Base	Taux	Montant
Impôt sur les sociétés (au taux normal)	40 747	33.1/3 %	13 582
Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	38 120	15 %	5 718
Impôt sur les plus values nettes		15 %	
Autre impôt à taux particulier		19 %	
Total IS Brut			19 300

Calcul des taxes assimilées à l'IS	Base	Taux	Montant
Contribution Sociale sur l'IS (CA supérieur à 7 630 000 €) - Abattements		3.30 %	
Contribution annuelle sur les Revenus Locatifs		2.5 %	
Montant de la Contribution exceptionnelle au titre de l'exercice		10.7 %	

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2016

A . Identification du déclarant			
Forme juridique / Dénomination		SASU JG CAPITAL	
Complément de dénomination			
N° SIREN		807514898	
N° de Téléphone			
Adresse Mail		smoussalli@extentis.fr	
Adresse	- N°, Type et nom de voie	5 Rue Crevaux	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	75116 PARIS	
Référence d'obligation fiscale		IS1	Code activité NAF 4110C
J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP			
B . Régime Fiscal			
Catégorie fiscale		BI Catégorie fiscale BIC	
Régime fiscal		RS régime réel simplifié	
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)		IS Impôt sur les sociétés	
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
C . Périodes			
Date de début de l'exercice ou période N		01/01/2016	
Date de clôture de l'exercice ou période N		31/12/2016	
Durée de l'exercice ou période N		12	
Date d'arrêté provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)		31/12/2015	
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)		14	
D . Monnaie			
Code monnaie		EUR	

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Exercice clos le 31/12/2016

Charges à payer	Montant
HONORAIRES	1 483

TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES

DETERMINATION DES BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - 0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 31/12/2016

Identification de la société	
Désignation de la société	JG CAPITAL
Numéro SIREN du principal établissement	807514898
Code NAF	4110C
Adresse du siège social si différente :	- N°, Type et nom de voie
	5 RUE CREVAUX
	- Complément de distribution
	- Lieu-dit, hameau
	- Code postal / Ville
	75116 PARIS

I - Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a. Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	78 867
b. Dont plus-value nette à court terme	
c. Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d. Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e. Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art.39 terdecies -1 du CGI)	
f. Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit	
g. Montant maximum exigible au taux réduit : 38 120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h. Dont plus-value nette à court terme imposable	
i. Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j. Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
k. Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
TOTAL (h. + i. + j. + k.)	38 120

l. III - Bénéfices soumis au taux normal	(a. - c. - h. - i.)	40 747
---	----------------------------	---------------

m. IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 %	(d. - j. - k.)	
--	-----------------------	--

JG CAPITAL
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
5 rue Crevaux – 75116 Paris
RCS Paris 807 514 898

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 mai 2017

L'Associé unique de la Société JG Capital, Monsieur Julien GUEZ,

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-après :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus au Président
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

PREMIERE DECISION

L'Associé unique approuve les comptes annuels à savoir le bilan et le compte de résultat arrêtés le 31 décembre 2016, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts.

En conséquence, il donne au Président quitus entier et sans réserve de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à la somme de 55.201 € ainsi qu'il suit :

Résultat de l'exercice	55 201 euros
Au titre du Compte « Report à nouveau »	55 201 euros

Compte tenu de cette affectation, **les capitaux propres de la Société s'élèvent à 89 071 €** (5 000 € de capital social initial + 28 870 € de résultat 2015 + 55 201 € de résultat 2016).

TROISIEME DECISION

L'Associé unique constate que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, aucune distribution de dividendes n'a eu lieu.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique prend acte qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue.

L'Associé unique



JG CAPITAL
SAS au capital de 5000 €
5 rue Crevaux
75116 PARIS
RCS PARIS 807 514 898